

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET : Réhabilitation
Batterie de Sermenaz**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 septembre 2025

20250043

Christine FRANÇOIS, Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BOYET Jérôme

Secrétaire de Séance : BOYET Jérôme

Date de convocation du Conseil : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Rapporteur : Nathalie GARCIA

Madame GARCIA explique que pour faire suite à la délibération n°20220057 du 13 octobre 2022, il convient de l'actualiser pour permettre la sollicitation du Fonds de concours Communauté de Communes de Miribel et du Plateau au titre de la transition écologique.

Le montant des travaux, estimé à 773 040,38 € HT, se décompose comme suit :

Poste des dépenses	Montant prévisionnel HT	TVA 20 %	Montant TTC
Travaux de réhabilitation	773 040,38	154 608,07	927 648,45
Total	773 040,38	154 608,07	927 648,45

Cette opération peut être financée par l'Etat au titre du Fonds vert, le Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes au titre des subventions pour l'aménagement du territoire, la Fondation du Patrimoine - Mission BERN et le Fonds de concours de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) au titre de la transition écologique.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financiers	Dépenses subventionnables	Montants subventions
FONDATION DU PATRIMOINE - MISSION BERN		165 000,00 €
ETAT FONDS VERT		200 000,00 €
CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES		160 000,00 €
FONDS DE CONCOURS CCMP TRANSITION ECOLOGIQUE		124 020.19 €

Total des subventions	649 020,19 €
Autofinancement Ville de Neyron	124 020,19 €
Coût HT	773 040,38 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.
Le n° de SIRET de la commune est le 210 102 752 000 16.

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame la Maire à :
 - o solliciter l'aide financière du Fonds de concours Communauté de Communes de Miribel et du Plateau au titre de la transition écologique.
 - o entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS

- ADOPTE les propositions de M. le rapporteur.

A NEYRON, le 22 septembre 2025

La Maire

Christine FRANÇOIS

